

DÉCISION DE FIN DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

| NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : | : AD-AGS-0244 |
|----------------------------------|-----------------------------|
| NUMERO UNIQUE D'IDENTIFICATION | • 11D-1100-02 11 |

A dater du 1^{er} juin 2021, la décision de délégation de compétence et de signature de l'Administration générale du sport du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant le n° AD-AGS-0244 et reprise ci-dessous est révoquée.

I. Cadre de la décision

| Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée |
|--|
| ☐ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française. |
| Précisez les articles justifiant la décision. |
| Autre(s) texte(s) juridique(s): |
| Précisez les articles justifiant la décision. |
| ☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) : |
| Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui- ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade |
| II. Identification |

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale du sport

- Rang et/ou fonction : rang 16+ – administrateur général

- Nom et prénom : LAITAT Alain

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Cellule Fonds des sports & de la cellule du budget ordinaire

V. 1.1.

Rang et/ou fonction : rang 10 - attaché

- Nom et prénom : LOUAI Farid

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | INTERNE |
|---|---------|
| | |
| | |
| | |

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

| Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte | Description de la compétence à effet EXTERNE |
|---|---|
| Art 44, al. 1 ^{er} , 4° | 4° approuver les déclarations spéciales à la TVA. dans le cadre des attributions dévolues à la Cellule Fonds des sports |
| | |

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente).

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

O Entité : cellule du budget ordinaire

- O Rang et/ou fonction: rang 22 premier assistant
- O Nom et prénom : WOILLARD Bernard

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- O Entité : Cellule Fonds des sports & de la cellule du budget ordinaire
- O Rang et/ou fonction: rang 25 gradué
- O Nom et prénom : MTIRI Mohamed

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

<u>V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.</u> *Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

V. 1.1.

VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature. L'acte n'est opposable qu'à compter de sa publication; il convient donc le cas échéant dans l'intervalle de joindre une copie du présent acte à la décision.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

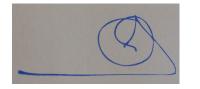
Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire

27 janvier 2021

25 janvier 2021

Date et signature de l'autorité révoquant la délégation



Signé par Alain LAITAT le 20/05/2021 09:29:20